

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 3892

présenté par

M. Potier, M. Echaniz, Mme Thomin, M. Philippe Brun, M. Aviragnet, M. Baptiste, Mme Battistel, M. Mickaël Bouloux, M. Califer, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Guedj, M. Hajjar, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, Mme Pic, Mme Pires Beaune, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Untermaier, M. Vallaud, M. Vicot et les membres du groupe Socialistes et

apparentés

ARTICLE 2

À la fin de l'alinéa 8, substituer aux mots :

« d'agriculture biologique et d'agriculture de conservation des sols ainsi que de transitions agroécologique et climatique, et en renforçant un socle de connaissances et de compétences dans les domaines des techniques agronomiques et zootechniques, de la gestion d'entreprise, des ressources humaines et du numérique ainsi que les compétences psychosociales »

les mots :

« d'agroécologie, d'atténuation et d'adaptation au dérèglement climatique, de gestion d'entreprise ainsi que de ressources et de relations humaines »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à simplifier les dispositions introduites à l'alinéa 8 de l'article 2, en recentrant les compétences principales à acquérir pour les nouveaux actifs sur des enjeux primordiaux : l'agroécologie, l'atténuation et l'adaptation au dérèglement climatique, la gestion d'entreprise et les ressources et les relations humaines.